



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

**OBJET : ENVIRONNEMENT**

35/ Régie Ivryenne de Chaleur (EPIC)

Conseil d'Administration - Désignation des membres

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents	41
Absents représentés	4
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

*Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : points 1 à 56, points 63, 64 et 68, points 57 à 62, points 65 à 67, points 69 à 72, vœu*

#### **PRESENTS**

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1) Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX, Simon VEISSIERE, Farida HANAIZI, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART (à partir du point 63), adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Théophile BORNET, Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Sarah OUISTI, Djeneba SANGARE, Estelle BOUFALA (à partir du point 2), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Maryse DORRA, Mounia CHOUAF (à partir du point 1), Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Fabienne OUDART, adjointe au Maire, représentée par Ouarda KIROUANE (jusqu'au vote du point 56)  
Ayoub RAGBI, adjoint au Maire, représenté par Méhadée BERNARD  
Sébastien SCARPINATO, adjoint au Maire, représenté par Karim MASTOURI  
Nouridine KHALED, conseiller municipal, représenté par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)  
Jubaid AHAMED, conseiller municipal, représenté par Léo JANIS-TOURNIER

#### **ABSENTS EXCUSES**

Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Mounia CHOUAF, conseillère municipale (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)  
Estelle BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 1)  
Nouridine KHALED, conseiller municipal (jusqu'au vote relatif au secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

*(par 40 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

## **ENVIRONNEMENT**

35/Régie Ivryenne de Chaleur (EPIC)

Conseil d'Administration - Désignation des membres

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29, L.2121-33, L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52 et L.2224-38,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant la création d'un établissement public industriel et commercial avec autonomie financière et personnalité morale pour assurer la gestion du service public de chauffage urbain, qui a pris le nom de « Régie ivryenne de chaleur », et désignant les membres du Conseil d'administration de la régie,

considérant que le Conseil municipal doit procéder à la désignation des membres sur proposition du Maire,

vu l'article R.2221-4 du code général des collectivités territoriales, précisant que certains membres du Conseil d'administration peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal,

vu les statuts de la « Régie ivryenne de chaleur »,

vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de cette régie,

vu l'article 4.1 des statuts de la « Régie Ivryenne de Chaleur » et l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration de cette régie fixant entre 0 et 4, les membres désigné·es en raison de leur représentativité d'association environnementale ou d'usager.es ou en raison de leurs compétences dans le domaine de l'environnement ou de l'énergie,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers·ères municipaux·ales du 22 mars 2026,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints·es du 28 mars 2026,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil municipal, de désigner dix nouveaux membres du conseil d'administration, appartenant ou non au Conseil municipal,

### **DELIBERE**

*(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)*

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE comme suit les 10 membres du conseil d'administration de la Régie Ivrienne de Chaleur :

Au titre de représentants du Conseil municipal :

- Kheira FREIH-BENGABOU
- Méhadée BERNARD
- Clément PECQUEUX
- Théophile BORNET
- Jean-François CLAUDON
- Louis MAZIERE
- Rodrigue LOHIER
- Bertrand SIMONIN-LACROIX

Au titre de personnalités qualifiées :

- Pascal BARDOU
- Daniel HOFFNUNG

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 29/04/2026